

AVIS PUBLIC

---

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT N° 1177

---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

Par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA., directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 5 avril 2016, a adopté le règlement décrit ci-dessous, soit :

**1177** *Décrétant une dépense et un emprunt de 627 500 \$ pour l'exécution de travaux d'asphaltage sur les rues de la Renaissance, du Merlot et d'une partie de la rue du Bourgogne*

La Municipalité a reçu le 3 juin 2016, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 6<sup>e</sup> jour  
du mois de juin de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 6 juin 2016 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville  
Pavillon Roland-Guindon  
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site internet : [www.stesophie.ca](http://www.stesophie.ca), la date de la diffusion peut être différente

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier